

l'accès à
l'eau potable et
aux infrastructures
de base.

la santé infantile
et maternelle



l'éducation

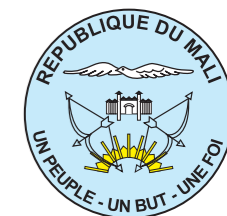


l'agriculture
et la nutrition

la production alimentaire



République du Mali
Un Peuple - Un But - Une Foi



Note sur l'Initiative 166



Accélération des **OMD**

dans les **166 Communes**

les plus vulnérables

Note sur

l'Initiative

166

Sigles et Abréviations

CED	Centre d'Education pour le Développement
CS Ref	Centre de Santé de Référence
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CSCOM	Centre de Santé Communautaire
CSCR	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
FAO	Organisation de Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FENU	Fonds d'Equipement des Nations Unies
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PDES	Projet pour le Développement Economique et Social
PDESC	Plan de Développement Economique et Social
PNSA	Programme National de Sécurité Alimentaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SAP	Système d'Alerte Précoce
SIG	Système d'Information Géographique
SNU	Système des Nations Unies
SNV	Organisation Néerlandaise de Développement
UNICEF	Fonds des Nations unies pour la protection de l'enfance
UNV	Volontaires des Nations Unies

I. Contexte

A mi-chemin de l'horizon 2015, le Mali accuse un retard dans la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Malgré les avancées réalisées dans les domaines tels que l'accès à l'eau potable, l'éducation de base et la lutte contre le VIH/SIDA, le Mali risque de ne pas atteindre plusieurs cibles, notamment dans les domaines de la santé, de la réduction de la pauvreté et de la faim. Pour inverser la tendance, les actions du Gouvernement et des partenaires au développement, dans les différents secteurs, doivent être harmonisées afin de mieux prendre en compte l'ambition commune de faciliter l'atteinte des OMD au Mali.

Fort de ce constat, le Gouvernement du Mali a présenté, lors de la Table Ronde des Bailleurs de Fonds, les 12 et 13 juin 2008, une initiative volontariste et ciblée d'accélération de la mise en œuvre des OMD dans les 166 communes les plus vulnérables, en proie aux crises alimentaires – l'**Initiative 166**. Elle est l'expression de la volonté du Mali, conformément aux objectifs du Projet pour le Développement Economique et Social (PDES), d'impulser une dynamique soutenue à la lutte contre la pauvreté et au développement humain durable.

Première phase de mise en œuvre du Plan Décennal OMD, celle-ci devra se concrétiser d'ici à 2015 par l'atteinte des OMD dans ces zones caractérisées, non seulement par une prédisposition aux crises alimentaires mais également par un retard notable dans la réalisation des infrastructures devant leur permettre de sortir du piège de la pauvreté.

Son élaboration est intervenue dans un contexte marqué par la flambée des prix des denrées alimentaires de première nécessité avec des implications négatives en matière d'accessibilité des populations vulnérables à la sécurité alimentaire dans les pays en développement, particulièrement dans un pays enclavé comme le Mali, confronté aux aléas de la nature. Ce contexte difficile rappelle aussi la nécessité et l'urgence d'entreprendre des actions vigoureuses pour renverser la tendance afin d'accroître les capacités de production nationale.

Les 166 communes ont été identifiées dans le cadre du Système d'Alerte Précoce (SAP), système d'information permettant de prévoir les crises alimentaires. Elles se situent dans les régions de Tombouctou, Kidal, Gao, Mopti, Kayes, Koulikoro et Ségou. L'initiative concerne ainsi plus de 3000¹ villages et fractions pour une population de près de 2,5 millions d'habitants.

II. Objectifs de l'Initiative

L'initiative 166 vise l'accélération de l'atteinte des OMD dans les 166 communes les plus vulnérables du Programme National de Sécurité Alimentaire.

Plus spécifiquement, elle a pour objectif la satisfaction des besoins de base des populations ciblées à travers un paquet d'interventions multisectorielles dirigées par les communautés elles-mêmes, qui consiste à apporter des investissements innovants dans les domaines de l'agriculture et de la nutrition, de la santé infantile et maternelle, de la production alimentaire, de l'éducation, de l'accès à l'eau potable et des infrastructures de base afin que les villages puissent sortir de l'extrême pauvreté.

1- Initialement évalué à 2855, l'enquête sur la situation de référence a révélé que l'initiative concerne en fait plus de 3052 villages et fractions. Ce dernier chiffre ne comprend pas les villages de la commune de Gargando (région de Tombouctou) dont les données ne sont pas encore disponibles.

Il s'agit d'un programme qui s'appuie sur la décentralisation et les systèmes nationaux de gestion des ressources en vue de renforcer la responsabilisation, les capacités de conception, de mise en œuvre et de suivi des actions de développement par les communautés à la base.

L'initiative 166 devra ainsi, sur une période de 5 ans, produire des résultats concrets et mesurables dans tous les secteurs des OMD et permettre d'améliorer significativement les conditions de vie des populations concernées.

III. Stratégie d'intervention de l'Initiative 166

L'initiative 166 découle des priorités définies dans le Projet de Développement Economique et Social (PDES) du Président de la République pour réduire la pauvreté et accélérer le processus de développement économique et social au Mali, au cours des cinq années de son second mandat. Le PDES définit, en effet, une politique plus volontariste et ambitieuse qui inscrit son action dans l'atteinte des OMD en 2015 et vise à assurer la croissance économique, la sécurité alimentaire, les investissements dans les secteurs de l'éducation et de la santé, l'insertion des femmes et des jeunes dans les secteurs productifs et le développement du secteur privé. Le PDES est conforme, sur le fond et la forme, aux domaines d'intervention du Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSCR) et aux grandes orientations consensuelles proposées par la vision de l'Etude Prospective Mali 2025.

L'initiative 166 vient ainsi et de façon cohérente avec les plans et stratégies sectoriels adoptés par le Mali, comme un appui additionnel du gouvernement et de ses partenaires aux couches les plus vulnérables du pays en vue de leur donner les moyens de leur propre développement.

Il s'agit d'une approche de développement locale intégrée, inspirée de celle des villages du Millénaire et entrant dans le cadre du constat fait par les plus hautes autorités, concluant à la nécessité d'une action multisectorielle ciblée géographiquement pour améliorer de manière durable les conditions de vie des populations les plus vulnérables.

Aussi, l'initiative 166 doit permettre d'accélérer la mise en œuvre des OMD à travers une plus grande implication des collectivités locales dans le processus de développement et en s'appuyant sur la décentralisation institutionnelle et la mobilisation des acteurs et des partenaires.

En parfaite conformité avec le processus de décentralisation en vigueur au Mali, l'Initiative prévoit une identification des besoins à la base. Les actions à conduire seront évaluées et planifiées par les communes elles-mêmes ; ceci à travers le processus d'élaboration de leurs Plans de Développement Economique Social et Culturel (PDESC) pour lequel elles sont entièrement responsabilisées.

Les communes seront ensuite en charge de la mise en œuvre des actions programmées, avec l'appui technique et l'accompagnement de l'ensemble des acteurs du développement à la base. Les services déconcentrés de l'état et la société civile apporteront sur le terrain un appui à l'exécution de l'initiative. Au niveau national et régional, les différents départements techniques sectoriels responsables de la mise en œuvre de chaque sous-composante de l'initiative élaboreront le programme annuel des activités et détermineront les indicateurs de suivi-évaluation.

L'initiative d'accélération de la mise en œuvre des OMD dans les 166 communes du Mali les plus vulnérables aux crises alimentaires est ainsi conforme aux cinq grands principes de la déclaration de Paris que sont l'appropriation nationale, l'alignement sur les programmes nationaux, l'harmonisation avec les systèmes et procédures nationales, la gestion axée sur les résultats, et la responsabilité mutuelle.

IV. Domaines d'intervention par secteur OMD

Atteinte de la sécurité alimentaire

L'atteinte de la sécurité alimentaire se fera principalement par la maîtrise de l'eau et la gestion de la fertilité des sols, l'intensification des systèmes de production végétale, la diversification de la production, l'intensification de l'élevage, l'amélioration de la commercialisation/transformation, le développement de la commercialisation des produits agricoles à travers l'approche filière et l'amélioration de la gouvernance de la filière. Il sera mis un accent sur le développement de la Pêche artisanale, de la Pisciculture. Dans le domaine nutritionnel, il s'agit d'améliorer, de diversifier l'alimentation et d'encourager l'utilisation du lait maternel.

Education

Les actions porteront sur l'éducation préscolaire, l'enseignement fondamental 1er et 2ème cycles et l'éducation non formelle. La construction de salles de classes, de centres d'alphabétisation fonctionnels, de CED et la création de cantines scolaires dans les zones les plus défavorisées. Les interventions se focaliseront non seulement sur l'amélioration des infrastructures, mais également sur le renforcement des capacités, en recrutant et formant des enseignants et en impliquant la communauté dans la prise en charge des écoles.

Genre et autonomisation des femmes

Pour relever ce défi, l'initiative s'appuiera sur les associations, organisations et groupements féminins. Notamment, les actions seront axées sur l'intégration du genre dans toutes les stratégies de développement, l'appui spécifique aux opportunités d'éducation post-primaire, la santé sexuelle et reproductive, l'allègement des tâches des femmes et filles, l'appui à l'insertion des filles dans le marché du travail, l'appui à la participation à la vie politique des femmes, l'éradication de la violence contre les femmes, l'appui aux femmes opératrices économiques, le soutien au programme de l'entrepreneuriat des femmes etc.

Santé

En priorité, seront considérées la santé maternelle et infantile, la lutte contre le paludisme, la tuberculose et le VIH sida. Il s'agira aussi, outre la construction et l'équipement de CSCOM, de former et de s'assurer de la disponibilité de ressources humaines qualifiées dans tous les CSCOM (en particulier dans les zones défavorisées). Un accent sera mis sur l'opérationnalisation du transfert des compétences de l'État aux Collectivités Territoriales et le renforcement de la participation des communautés à la résolution des problèmes de santé.

Approvisionnement en eau potable et Assainissement

Les actions porteront sur la réalisation, la réhabilitation et l'optimisation de points d'eau modernes, la réalisation d'infrastructures d'assainissement, la mise en place de mesures d'accompagnement pour assurer une gestion durable des infrastructures, la mise en place de mesures de suivi et de contrôle des ressources en eau, le renforcement des services techniques déconcentrés etc.

Energie

Concernant l'énergie, l'initiative travaillera à la fourniture d'énergie pour les systèmes productifs et les services de base (l'amélioration des combustibles domestiques, l'électricité pour l'éclairage rural, les services sociaux de base et les usages économiques, l'énergie mécanique pour faire fonctionner les équipements agricoles et de transformation des produits alimentaires, voire le fonctionnement de systèmes d'irrigation complémentaire).

Route et transport

Les principales interventions retenues sont le développement des infrastructures de transport à travers la construction et l'entretien des systèmes de transport vitaux pour le pays et essentiels pour l'amélioration des conditions de vie des populations et zones défavorisées (la construction et l'entretien de routes locales ; la construction et l'entretien de routes communales).

Environnement

Il s'agira d'inverser la tendance à la désertification, la dégradation des ressources environnementales, la dégradation des terres, de veiller au maintien des habitats et de la biodiversité, à la gestion durable des ressources naturelles, à l'utilisation des sources d'énergie alternatives ainsi qu'à la réduction des émissions en CO₂.

NTIC

L'objectif est de réduire la fracture numérique par la mise à la disposition des populations des technologies d'information et de communication, notamment le téléphone et l'internet. Cet objectif sera effectué à travers l'amélioration de l'accès au réseau téléphonique cellulaire, la connectivité à l'internet et l'accès à une radio communautaire locale.

V. Suivi-Evaluation

La gestion axée sur les résultats et le suivi-évaluation du programme, avec la participation effective de l'ensemble des acteurs du développement, sont des éléments fondamentaux pour la réussite de l'Initiative 166.

Il est notamment envisagé de mettre en place des contrats de performance, dans lesquels les communes de l'initiative s'engageront à réaliser les actions programmées dans leurs PDESC, en termes d'infrastructures, de ressources humaines ou de renforcement des capacités ; et cela dans les délais impartis.

Le suivi-évaluation consistera à générer des informations fiables sur la mise en œuvre de l'initiative et à mesurer l'impact des actions réalisées par rapport à des indicateurs définis par les services techniques de l'Etat. Le suivi-évaluation concernera à la fois l'évaluation quantitative et qualitative des activités.

Ces données alimenteront un système d'information géographique, en cours de conception, qui permettra de suivre, en temps réel, l'évolution des OMD dans les 166 communes et d'identifier les actions correctives à mettre en place.

VI. Etat de mise en œuvre des recommandations de la table ronde

Lors de la Table ronde des Bailleurs de Fonds du Mali, qui s'est tenue en 2008, les partenaires ont salué la volonté du Gouvernement de prendre des mesures vigoureuses pour accélérer l'atteinte des OMD. Les participants ont souhaité poursuivre les échanges en vue d'arriver rapidement à un document consensuel. Aussi, ils ont recommandé une analyse plus approfondie de certaines questions en vue de finaliser le document de projet pour la prochaine consultation thématique. Ces recommandations portent entre autres sur :

- *L'établissement d'une situation de référence des 166 communes les plus vulnérables du PNSA permettant d'approfondir l'analyse, à travers entre autres une enquête de terrain afin d'identifier les interventions en cours, l'état des infrastructures et les besoins non couverts ;*
- *La poursuite de la réflexion sur le cadre institutionnel de mise en œuvre de l'Initiative en s'assurant de sa cohérence avec le schéma de la décentralisation au Mali, son rattachement institutionnel (gouvernance et modalités de gestion des ressources mobilisées) ;*
- *Une meilleure articulation du lien entre l'Initiative et les programmes sectoriels ;*
- *La mise en place d'une base de données et d'un système d'information géographique sur les dites communes ;*
- *La préparation de la consultation thématique sur l'Initiative des 166 communes du PNSA.*

Pour assurer la prise en compte de ces recommandations, une équipe de consultants a été mise à la disposition du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA), en charge de la coordination de la finalisation du document-projet, pour mener à terme les études requises et aider à la préparation de la consultation thématique.

Par ailleurs, le suivi régulier du processus de finalisation des dites études est réalisé par un groupe de suivi composé du CSA, des départements ministériels et des PTF. L'une des missions attribuées à ce groupe est de veiller à l'articulation de l'initiative 166 avec les politiques et stratégies sectorielles adoptées par le Mali.

Concernant l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées lors de la Table Ronde, on peut retenir à ce jour :

Montage du cadre institutionnel et arrangements de gestion de l'initiative.

L'objectif est de proposer un schéma institutionnel optimal au sens de la Déclaration de Paris et du processus de décentralisation en vigueur au Mali, accompagné d'un plan de renforcement des capacités des structures identifiées comme pertinentes.

Un Cabinet international a été recruté pour conduire l'étude sur le cadre institutionnel et les arrangements de gestion. L'étude devra permettre d'analyser les forces et faiblesses de chaque structure par rapport aux objectifs de l'initiative, notamment son rattachement tant du point de vue de la gouvernance, de la gestion des ressources disponibles que de la capacité des acteurs à accompagner l'exécution de l'Initiative au niveau communal. Elle devra proposer un

ou plusieurs schémas institutionnels appropriés à la mise en œuvre de l'initiative 166. Il s'agit aussi d'identifier les structures ou mécanismes publics, parapublics ou privées les plus à même d'assurer l'exécution technique et financière de ce programme et de proposer les modalités de partenariat potentiel avec ces structures. Aussi, la stratégie proposée devra privilégier les voix et moyens de pérenniser le financement des investissements en identifiant les besoins de renforcement des capacités institutionnelles nécessaires à la mise en œuvre de l'initiative.

Les résultats, qui sont attendus dans les jours à venir, feront l'objet d'une large consultation avec les acteurs concernés.

Etablissement de la situation de référence dans les 166 communes les plus vulnérables du PNSA.

En vue d'obtenir une situation exhaustive de l'état des indicateurs et des infrastructures et de calculer le gap de financement nécessaire pour l'atteinte des OMD, une enquête de terrain a été réalisée pour recueillir les informations destinées à établir la situation de référence dans les 3052 villages/fractions des 166 communes.

L'apurement des données sur les villages est terminé. Sur les 166 communes, seules les données concernant la commune de Gargando dans le cercle de Goundam, région de Tombouctou, n'ont pas été collectées.

Un rapport sur la situation de référence dans les 166 communes, qui fait le point de l'état des infrastructures et les indicateurs de développement est en cours de finalisation. Les données de cette enquête serviront à l'établissement de la base de données.

Evaluation du GAP.

L'évaluation du GAP a été programmée en deux étapes : La pré-évaluation à partir des données collectées auprès des structures techniques nationales et l'évaluation finale intégrant les données de l'enquête de référence auprès des communes.

La pré-évaluation a permis d'impliquer les structures nationales dans le choix des indicateurs et de disposer des indicateurs synthétiques dont le calcul est du ressort des seules structures techniques nationales. D'autre part, les départements sectoriels ont ainsi pu participer indirectement puis directement à l'adaptation des modèles de calcul. Des ateliers de validation, organisés du 10 aux 13 juin 2009, ont permis d'amender et de valider les résultats présentés. Les amendements ont porté essentiellement sur : i) la prise en compte de données nouvelles disponibles au niveau des structures techniques ; ii) des adaptations de structure de certains modèles, notamment le modèle « agriculture et lutte contre la faim » dans sa partie coûts récurrents, le modèle « Infrastructures de Santé », le modèle « Genre » et le modèle « Education ».

Cette première étape est finalisée et a permis d'évaluer les besoins de financement bruts finaux. Ces résultats tiennent compte de la situation actuelle dans les 166 communes mais n'intègrent pas les projets et programmes en cours ou en prévision et dont le financement est acquis.

La prise en compte des financements programmés à travers les données de l'enquête commune et le recueil de données auprès des structures de gestion des projets et programmes est en cours. Elle devra permettre d'aboutir au gap de financement de l'Initiative.

Elaboration du système d'information géographique (SIG).

L'objectif est d'assurer la définition d'un système d'information et l'élaboration d'une base de données géo-référencée qui doivent permettre la mise en place d'un système de gestion des informations afin de disposer d'une visualisation numérique des atouts et contraintes des 166 communes, de l'état des infrastructures, des partenaires présents et des modes d'intervention. Il s'agit également de permettre l'entrée de nouvelles informations sur les projets en cours et les évolutions constatées. Le SIG devra ainsi permettre de suivre, en temps réel, la mise en œuvre de l'initiative. Il gèrera les données de la situation de référence, celles se rapportant aux gaps ainsi que les données de suivi-évaluation de la mise en œuvre de l'initiative 166. Cet outil, qui sera consultable depuis le site web de l'initiative www.initiative166.org, sera réalisé avec la technologie DevInfo.

La structure de la base de données a été réalisée par l'équipe initiative et une équipe nationale de spécialistes DevInfo. L'interface site web du SIG est en cours de conception au niveau de DevInfo internationale.

Communication.

Au-delà du développement du site web de l'initiative, le CSA a organisé, entre le 12 et le 24 juillet 2009, des missions de sensibilisation et d'information aux niveaux des régions, cercles et communes de l'initiative. Ces missions ont été effectuées par 8 équipes pluridisciplinaires comprenant, entre autres, les points focaux OMD des départements sectoriels concernés.

Trente cinq ateliers d'une demi-journée ont eu lieu dans les 7 régions et 28 cercles concernés par l'initiative. Ces ateliers ont réuni les responsables régionaux, locaux, les représentants communaux des 166 communes et la société civile.

Ces rencontres avaient pour objectifs de mobiliser les responsables autour de l'initiative 166 et de recenser leurs préoccupations afin de mieux y répondre lors de la programmation finale et dans sa mise en œuvre.

De façon générale, les communautés rencontrées ont été très réceptives aux messages délivrés et se sont montrées enthousiastes quant à la réalisation des OMD. Les responsables régionaux, locaux et communaux se sont engagés à s'impliquer dans le processus et à relayer l'information auprès des populations. Leur participation effective et de qualité aux différentes rencontres est un témoignage manifeste de leur adhésion et de leur engagement. Cependant, ils ont signalé qu'ils attendent un démarrage concret et rapide du programme.

Partenariat.

Le CSA a entrepris des démarches auprès de plusieurs partenaires tels que le système des Nations Unies, le Canada, l'USAID, la Banque Mondiale, la BAD et le Danemark pour poursuivre le dialogue autour de l'initiative.

En règle générale, les partenaires semblent intéressés par l'approche préconisée. Ils souhaitent néanmoins obtenir les résultats des différentes études complémentaires.

Certains partenaires se sont déjà engagés aux côtés du gouvernement du Mali, en mobilisant des ressources pour financer notamment :

- La finalisation et le démarrage de la mise en œuvre de l'initiative 166 ;
- Le renforcement des capacités des acteurs en planification locale pour l'accélération de l'atteinte des OMD dans les 166 communes ;
- l'étude sur les potentialités de sécurité alimentaire et les opportunités d'activités génératrices de revenus, ainsi que la recherche de partenariat et opportunités pour les filières agricoles dans les 166 communes.

VII. Premiers résultats des études complémentaires

Situation dans les 166 communes

Démographie

La population totale des communes est estimée à 2,46 millions en 2009 et passerait à 3,00 millions en 2015 pour une superficie totale d'environ 613 343 km². La densité moyenne de population est estimée à 4 habitants au km² en 2009 et serait de 5 habitants au km² en 2015.

Tableau 1 : Population et occupation de l'espace

	2009	2015
Population totale	2 456 253	3 002 103
• dont Hommes 15-64 ans	581 265	710 436
• dont Femmes 15-64 ans	654 645	800 126
• dont Enfants de 0-5 ans	483 029	590 372
Nombre de ménages	307 032	375 263
Taille moyenne du ménage	8	8
Nombre de villages	3052	3052
Superficie totale des communes (Km ²)	613 343	613 343
Densité moyenne de population (Ht/Km ²)	4	5
• densité maximale (Commune de Bandiagara)	1 963	2 400
• densité minimale (Commune de Timtagène)	0,06	0,08

Etat de mise en œuvre des OMD dans les 166 communes

1. Agriculture et lutte contre la faim

L'amélioration des pratiques agricoles les plus en adéquation avec les conditions locales est une condition nécessaire pour rétablir une sécurité alimentaire durable dans les communes de l'initiative. Dans ces communes, comme ailleurs au Mali, la pratique combinée des activités agricoles dominantes est une composante importante de la stratégie de survie. Ainsi dans les communes de l'initiative, 67% des ménages pratiquent la culture et l'élevage, 11,7% la culture uniquement et 21,1% l'élevage uniquement.

Tableau 2 : Pourcentage de ménages agricoles qui pratiquent les activités agricoles dominantes

	Pratiques agricoles			Superficie moyenne cultivée par unité de production agricole (ha)
	Culture et élevage	Culture uniquement	Elevage	
Communes 1166	67,2 %	11,7 %	21,1 %	5,2
Ensemble Mali	75,7 %	11,1 %	13,2 %	5,8

Les activités génératrices de revenus sont diversement pratiquées et à des degrés divers. Les possibilités de promotion de ces activités sont dès lors très grandes.

Tableau 3 : Pourcentage de villages où se pratiquent les activités génératrices de revenus dominantes

	Pratique des activités génératrices de revenus dominantes					
	Embouche bovine par les hommes	Embouche bovine par les femmes	Embouche ovine par les hommes	Embouche ovine par les femmes	Aviculture traditionnelle améliorée	Apiculture améliorée
Pourcentage de villages	47 %	19 %	68 %	61%	26 %	4%

Les ressources locales sont la base sur laquelle doivent se développer avantageusement ces activités, quelles soient agricoles ou non. Les plaines et les bas fonds, les cours d'eau et les lacs ou mares ainsi que les forêts sont à mettre à profit.

Tableau 4 :

Ressources naturelles	
% de villages avec plaine	71
% de villages avec bas fonds	48
% de villages avec forêt naturelle	65
% de villages avec forêt classée	7
% de villages avec cours d'eau	60
% de villages avec lac/mare	59
Superficies aménagées (ha)	
Maîtrise totale	20 570
Submersion contrôlée	21 286
Superficies aménagée des petits périmètres villageois	10 011
Superficie des bas fonds aménagés	27 214

2. Education

Le taux net de scolarisation du 1er cycle de l'école fondamentale au Mali en 2006/2007 a été de 58,8% (66,2% pour les garçons et 51,7% pour les filles) pour un taux brut de scolarisation de 77,6% (87,5% pour les garçons et 68,0% pour les filles). Comparativement, dans les 166 communes de l'Initiative, on observe des taux nets de scolarisation de ce cycle nettement en deçà de la moyenne nationale. Dans 50% de ces communes, le taux de scolarisation est inférieur à 37,5% (33,0% pour les filles).

Tableau 5 : Taux bruts et taux de scolarisation dans les communes de l'initiative (année académique 2006/07)

		Taux brut de scolarisation	Taux net de scolarisation
Taux de scolarisation Garçon & Fille	Minimum	4,6	0,9
	Médiane	49,7	37,5
	Maximum	255,3	100,0
Taux de scolarisation Garçon	Minimum	7,9	1,9
	Médiane	54,5	41,0
	Maximum	315,9	100,0
Taux de scolarisation Fille	Minimum	1,5	0,0
	Médiane	43,0	33,0
	Maximum	196,9	100,0

La norme pour les ratios élèves/classe et élèves/maître est fixée à 40. Le niveau de ces ratios en 2006/07 traduit à la fois un besoin en infrastructures et un besoin en ressources humaines au niveau de la plupart des communes.

Tableau 6 : Ratio élèves classe et ratio élèves maître dans les 166 communes (année académique 2006/07)

	Ratio élève/classe	Ratio élève/maître
Minimum	3,7	3,67
Médiane	49,6	48,99
Maximum	169,1	90,76

Les interventions sont programmées pour avoir un taux brut de scolarisation de 107 % en 2015 avec des effectifs de 40 élèves par maître et par classe. En 2015, la situation serait comme consignée dans le tableau ci-après.

Tableau 7 : Effectifs des élèves et taux bruts de scolarisation en 2015 dans les communes de l'initiative

Communes i166 de :	Nombre de communes i166	Population scolarisable 7-12 ans	Nombre élèves 1 ^{er} cycle	Taux brut de scolarisation 1 ^{er} cycle (%)	Population 13-15 ans	Nombre élèves second cycle	Taux brut de scolarisation 2 ^{ème} cycle (%)
• Kayes	20	59 926	64 121	107	24 758	9 988	40,3
• Koulikoro	15	76 839	82 218	107	30 816	12 807	41,6
• Ségou	2	8 537	9 135	107	3 452	1 423	41,2
• Mopti	61	203 217	217 442	107	80 830	33 869	41,9
• Tombouctou	37	77 909	83 363	107	31 021	12 985	41,9
• Gao	20	70 058	74 963	107	25 462	11 676	45,9
• Kidal	11	12 771	13 665	107	3 719	2 129	57,2
Ensemble des communes	166	509 259	544 907	107	200 058	84 876	42,4

3. Genre

Cet axe prend en charge les questions du genre non traitées de façon transversale : pénibilité du travail, accès aux postes électifs, l'accès au droit. La pénibilité du travail des femmes peut être mise en évidence par l'absence de point d'eau moderne et l'absence de moyen de transformation des céréales. On note que 519 villages des communes de l'initiative n'ont aucun point d'eau moderne tandis que dans seulement 25 % des villages il existe un moulin simple à grain ; dans 6% des villages, il existe un moulin multifonctionnel et dans 5 %, une plate-forme multifonctionnelle.

Lors des élections législatives de 2009, 108 femmes ont été élues sur 2485 postes pourvus soit un taux de représentativité de 4%.

4. Santé

Au niveau des communes, l'infrastructure sanitaire de référence est le CSCOM. Il existe 283 CSCOM dans les 166 communes de l'initiative soit en moyenne un CSCOM pour 8400 habitants. La répartition de ces CSCOM est très inégalitaire. La population par CSCOM est de 20 000-25 000 habitants dans certaines communes et de l'ordre de quelques milliers dans d'autres communes. La proximité de la population au CSCOM est assez significative à cet égard :

- 40,1 % des villages sont à plus des 15 km d'un CSCOM, 37,6% sont à une distance comprise entre 5 et 10 km ;
- 77,5 % des villages sont à plus de 5 km de toute infrastructure sanitaire (CSref, CSCOM, clinique privée)

5. Eau et assainissement

La situation dans les villages des 166 communes est la suivante :

- seulement 0,7% des villages, quartiers ou fractions ont le réseau d'adduction de la compagnie nationale (EDM) et 5,3% ont un réseau d'adduction sommaire fonctionnel ;
- 26,8 % n'ont pas de puits à grand diamètre fonctionnel ;
- 92,9 % n'ont aucun puits citerne fonctionnel ;
- 63,4 % n'ont aucun forage fonctionnel ;

Par ailleurs les ménages de 33,8 % des villages ou quartiers n'ont accès à aucun système moderne d'assainissement de base.

Tableau 8 : Programme de réalisation de moyens d'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Moyens d'accès	Nombre
Moyens d'accès à l'eau potable	
• Nouveaux PMH à réaliser	1 921
• Nouveau raccordement à domicile (EDM)	6 810
• Nouvelles Bornes-fontaines à réaliser	1 148
Moyens d'accès à l'assainissement de base	
• Nouvelles Fosses septiques à réaliser	16 340
• Nouvelles latrines améliorées auto ventilées à réaliser	37 679

6. Energie

En 2006, on a estimé que 20% des ménages maliens avaient accès à l'électricité. La proportion était de 7,8% en 2001 et 12,6% en 2003. La disparité est très grande entre milieu urbain et milieu rural : en 2006, 49% de ménages urbains avaient accès à l'électricité contre 2,7% des ménages du milieu rural.

Une dimension de l'accès aux sources d'énergie modernes dans les 166 communes de l'initiative est donnée par le niveau d'accès des villages et localités de ces communes :

- *seulement 0,8% des villages, quartiers ou fractions de ces communes ont le réseau électrique national (EDM) et 0,9 % ont un réseau d'électrification rurale ;*
- *64,7% des villages ou quartiers n'ont pas de panneau solaire fonctionnel ;*
- *79,8 % n'ont aucun groupe électrogène fonctionnel ;*

De façon plus synthétique, il faut noter que dans 59% des villages ou quartiers de ces communes, il n'existe aucune source moderne d'énergie.

7. Transports et communications

Les 166 communes sont peu peuplées. La densité de population atteint rarement 100 personnes au km² dans ces communes. Il s'agit de zones enclavées. On établit en effet que seulement 15,8% des villages de ces communes sont à moins de 5 km d'une route praticable en toute saison.

Pour les villages à moins de 5 km d'une route praticable en toute saison, dans 61,5% des cas, la route bitumée la plus proche est en bon état et dans seulement 12,6% des cas, la route latéritique la plus proche est en bon état.

Les villages à plus de 5 km d'une route praticable en toute saison sont pour près de 65% à moins de 5 km d'une piste améliorée.

L'accès aux moyens modernes de communication n'est possible que dans 41,4% des villages quartiers et fractions des 166 communes.

Besoin de financement

Les travaux de calcul du gap ont permis, à l'heure actuelle, de dégager des besoins de financement bruts (ou besoins totaux) ; c'est-à-dire le coût des interventions nécessaires pour atteindre les OMD à l'horizon 2015, mais ne tenant pas compte des projets et programmes se rapportant aux OMD. Le calcul des besoins nets est actuellement en cours.

L'enquête sur la situation de référence a permis de dégager un besoin total de financement de 1 065 milliards FCFA (2,130 milliards US\$), soit en moyenne 55.451 FCFA (111 US\$) par habitant et par an.

Axe OMD	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total général
Besoins de financement brut en milliers de FCFA								
Agriculture et lutte contre la faim	45 200 405	12 759 909	15 127 021	16 913 304	20 282 136	23 567 018	28 017 460	161 867 252
Education	20 401 416	31 532 084	38 828 484	46 566 350	57 194 495	69 031 935	86 840 346	350 195 112
Genre	2 325 615	1 951 246	2 415 921	3 069 784	3 501 132	4 275 861	4 475 216	22 014 774
Santé	15 544 694	18 218 531	21 870 639	24 022 915	26 496 040	28 955 578	31 359 065	166 467 462
Eau et assainissement	18 035 860	19 351 213	20 868 419	22 203 390	23 754 609	25 398 171	27 179 031	156 790 693
Energie	5 910 326	6 762 799	8 082 224	9 477 320	10 951 358	12 512 107	14 158 558	67 854 691
Route	19 143 865	19 422 238	19 700 610	19 978 983	20 257 356	20 535 728	20 814 101	139 852 880
Total initiative	126 562 180	109 998 018	126 893 319	142 032 046	162 437 126	184 276 399	212 843 776	1 065 042 864
En \$								
Total initiative en \$	253 124 361	219 996 036	253 786 639	284 064 091	324 874 251	368 552 797	425 687 552	2 130 085 728
Besoins bruts de financement en FCFA/habitant/an								
Agriculture et lutte contre la faim	18 402	5 031	5 772	6 243	7 238	8 128	9 333	8 592
Education	8 306	12 432	14 816	17 114	20 410	23 807	28 927	17 973
Genre	947	769	922	1 133	1 249	1 475	1 491	1 141
Santé	6 329	7 183	8 345	8 867	9 455	9 986	10 446	8 659
Eau et assainissement	7 343	7 629	7 963	8 195	8 477	8 759	9 053	8 203
Energie	2 406	2 666	3 084	3 498	3 908	4 315	4 716	3 513
Route	7 794	7 657	7 517	7 374	7 229	7 082	6 933	7 370
Total initiative	51 527	43 367	48 419	52 425	57 967	63 552	70 898	55 451
En \$/habitant/an								
Total initiative en \$	103	87	97	105	116	127	142	111

(Taux de change : 1\$=500 FCFA)

VIII. Conclusion

Le Gouvernement du Mali est convaincu de la nécessité de mettre en place une telle initiative s'il veut relever le défi de la lutte contre la pauvreté, la faim et la malnutrition, et assurer un développement socio-économique harmonieux du pays. Pour cela, il s'est engagé à dégager des ressources complémentaires pour contribuer au financement de l'Initiative 166.

Les responsables communaux, lors des missions de sensibilisation, qui se sont tenues du 12 au 24 juillet 2009, se sont également dits prêts à s'acquitter de la contribution des populations bénéficiaires (initialement prévue à 10% du coût total) pour la réussite du programme.

Les résultats finaux des études complémentaires en cours permettront de préciser ces montants.

Malgré ces efforts consentis, les ressources internes ne seront pas suffisantes pour la mise en œuvre de l'initiative 166, programme majeur dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et d'atteinte des OMD, sans l'accompagnement des partenaires et amis du Mali.

Aussi, au cours du dernier trimestre 2009, le Mali organisera la consultation thématique sur l'initiative 166, lors de laquelle il présentera les résultats des études engagées et le document projet final du programme. Le Gouvernement saisira cette occasion pour solliciter un appui additionnel de ses partenaires techniques et financiers qui se sont engagés à poursuivre leurs efforts d'accompagnement pour la mise en œuvre des stratégies de développement du pays.